

PROTOCOLE SANITAIRE DE RENTREE

Jeudi 2 septembre – rentrée des élèves

Afin de limiter les regroupements de parents devant l'école et de respecter la limitation du brassage des élèves à l'intérieur de l'école, le fonctionnement suivant sera mis en place pour l'accueil de rentrée :

- 8h20 à 8h30 : accueil des élèves de CM (CM1, CM1/CM2, CM2, ULIS inclus en CM) dans la cour de récréation ; 8h30 : montée en classe avec l'enseignante
- 8h35 à 8h45 : accueil des élèves de CE (CE1/CE2, CE2, ULIS inclus en CE2) dans la cour de récréation ; 8h45 : rentrée en classe avec l'enseignante
- 8h50 à 9h : accueil des élèves de CP (CP et CP/CE1) dans la cour de récréation ; 9h : rentrée en classe avec l'enseignante

Il est demandé aux parents de ne pas rester devant le portail une fois que leur enfant est entré dans la cour. Les parents des élèves de CP (classes CP et CP/CE1) pourront rentrer dans la cour de récréation exceptionnellement à condition qu'ils portent un masque et qu'ils aient désinfecté leurs mains à l'aide du gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée. Nous demandons de limiter l'accompagnement aux seuls parents. Ils ressortiront à 9h, au moment de la rentrée en classe des élèves.

Les listes de classe seront affichées sur les baies vitrées au 1er étage de l'école dès le lundi 30 août après-midi.

Les élèves devront se présenter avec un masque obligatoirement.

Dès que les élèves sont rentrés en classe, le protocole sanitaire suivant s'appliquera (dès 11h30 pour les lieux et heures de sortie) :

Protocole sanitaire applicable par la suite

4 niveaux ont été définis par le gouvernement. Afin de ne pas perturber les élèves par des changements incessants, et afin d'essayer de rendre l'organisation plus facile pour les parents, un fonctionnement fixe sera adopté (qui correspond à celui de l'année 2020/2021 et globalement au niveau 3) à savoir :

- **entrées** (directement en classe entre 8h20 et 8h30, et entre 13h20 et 13h30) **et sorties** (à 11h30 et 16h30) **des élèves** :
 - par la cour de récréation pour les élèves de CP/CE1, CE1/CE2, CE2 et ULIS suivant inclusions
 - par le 1er étage, porte principale pour les élèves de CM1, CM1/CM2, CM2 et ULIS suivant inclusions
 - par le 1er étage, porte de secours pour les élèves de CP
- **fermeture de la classe** pour une durée de 7 jours dès le 1er cas positif
- **gestes barrières** :
 - lavage des mains pendant 30 secondes, à l'eau et au savon suivi d'un séchage avec serviette papier jetable à l'arrivée dans l'école, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après les toilettes (gel hydroalcoolique quand l'utilisation du savon est impossible)
 - masque des adultes : obligatoire dans les espaces clos ; application en extérieur des règles valables pour l'ensemble de la population du département
 - masque des élèves : obligatoire dans les espaces clos ; application en extérieur des règles valables pour l'ensemble de la population du département (les enseignantes signaleront aux élèves les variations éventuelles si passage en niveau 1 (pas de port du masque) ou en niveau 3 ou 4 (masque obligatoire en intérieur et extérieur) ; **prévoyez donc toujours au moins 3 masques chaque matin**)
- **aération des locaux** : au moins 15 minutes avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant le déjeuner, pendant le nettoyage des locaux ainsi que 5 minutes toutes les heures
- **limitation du brassage** : la limitation des regroupements et des croisements importants entre groupes est requise quelque soit le niveau ; l'école fonctionnera donc avec les 2 mêmes groupes (récréation 1 / récréation 2) que l'année précédente pour les récréations :
 - récréation 1 du matin : 9h45 à 10h pour CP, CP/CE1, CE1/CE2, ULIS et CE2
 - récréation 2 du matin : 10h10 à 10h25 pour CM1, CM1/CM2 et

CM2

- > récréation 1 de l'après-midi : 14h45 à 15h pour CP, CP/CE1, CE1/CE2 et CE2
- > récréation 2 de l'après-midi : 15h10 à 15h25 pour CP, CM1, CM1/CM2, CM2 et ULIS

Les sorties pour des suivis extérieurs ne seront autorisées que pendant les heures de récréation de la classe de l'élève concerné.

- **Distanciation physique** : la distance de 1 mètre doit être respectée entre élèves de groupes différents

Rôle des parents d'élèves

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Nous vous remercions par avance pour la stricte observation de ces mesures :

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels s'appliqueront la même règle.